



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

4^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York
31 août au 2 septembre 2015



SP-CONF/2015/1-Inf.3
17 août 2015

Note sur les badges et cartes d'identité ONU

Tous les participants à la Conférence mondiale des Présidents de parlement auront besoin d'un badge d'entrée à l'ONU pour accéder à la Conférence au Siège de l'ONU à New York.

1. Présidents et Présidentes de parlement et chefs des délégations nationales

Les Présidents et Présidentes de parlement se verront remettre des cartes d'identité VIP munies d'une photographie.

Les Vice-Présidents et Vice-Présidentes et les chefs de délégation se verront remettre des cartes d'identité protocolaires munies d'une photo.

Les parlements contacteront la Mission permanente de leur pays à New York qui se chargera des demandes de cartes VIP et protocolaires. Ils fourniront à cette fin à leur mission une photographie couleur au format jpeg pour chacune des personnes autorisées. La Mission soumettra les demandes de cartes d'identité VIP et protocolaires au Service du protocole de l'ONU, et tiendra ces cartes à la disposition des intéressés.

Veillez noter que les agents de sécurité accompagnant les Présidents de parlement devront obtenir une autorisation et une carte d'identité de l'ONU. Les missions permanentes concernées soumettront une demande officielle à cet effet. Seul un agent de sécurité par personnalité pourra pénétrer dans l'enceinte de l'ONU où absolument aucune arme ne sera tolérée.

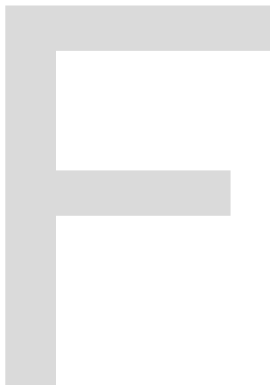
Les porteurs de cartes d'identité VIP et protocolaires pourront pénétrer dans l'enceinte de l'ONU sans être soumis au contrôle de sécurité.

2. Observateurs et membres des délégations nationales

Les représentants d'organisations parlementaires participant à la Conférence en qualité d'observateurs, de même que tous les autres membres des délégations nationales (parlementaires, personnel et personnes accompagnantes) se verront délivrer un badge temporaire sans photographie.

Le Bureau de l'UIP à New York se procurera tous ces badges auprès de l'ONU, conformément à la liste officielle des participants (tels qu'inscrits par les Parlements et les organisations observatrices), et les distribuera à compter du jeudi 27 août. Ceux-ci seront remis au personnel du parlement ou de la mission concernés, qui les retireront au nom des intéressés.

A cette fin, l'UIP mettra en place un guichet de retrait des badges au rez-de-chaussée de ses bureaux à New York au 336 East sur la 45^{ème} rue (Uganda House). Ce guichet sera ouvert du jeudi 27 au lundi 31 août, de 9 h.00 à 18 h.00 (le guichet ouvrira à 8 h.00 le lundi 31 août).



Les porteurs de badges temporaires d'accès à l'ONU pourront pénétrer dans l'enceinte de l'ONU uniquement par l'entrée visiteurs, à l'angle de la 46^{ème} rue et de la 1^{ère} avenue, après avoir passé le contrôle de sécurité. Des files spéciales seront ouvertes afin de hâter le passage au contrôle de sécurité.

3. Médias

Les représentants des médias non encore accrédités auprès de l'ONU sont tenus de faire une demande d'accréditation et de "carte d'identité ONU" en bonne et due forme pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies.

Les demandes d'accréditation pour les représentants des médias se font au moyen d'une inscription en ligne assortie d'une lettre d'affectation signée du rédacteur en chef ou du chef de bureau, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/request.shtml>.

Les photographes et caméramans officiels des parlements ont eux aussi besoin de l'accréditation prévue pour les médias. Les missions concernées auprès des Nations Unies enverront une demande d'accréditation en leur nom au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de l'ONU. Les intéressés pourront ensuite retirer leur carte d'identité ONU auprès du Bureau de l'accréditation des médias de l'ONU.

Une fois dans le bâtiment, les représentants des médias accrédités pourront se procurer des informations sur les règles relatives à la couverture médiatique auprès du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias. De plus amples informations sur la procédure d'accréditation des médias, les conditions requises et les services de liaison sont par ailleurs disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/>.